

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01683**

DE : **M. POILIEVRE (CARLETON)**

DATE : **LE 27 SEPTEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOËL LIGHTBOUND**

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Systeme fiscal

TRADUCTION

RÉPONSE

La tarification de la pollution par le carbone est le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre nos objectifs visant à protéger l'environnement, tout en stimulant les investissements dans l'innovation relative à la réduction des émissions de carbone et en favorisant une croissance économique durable et propre. La tarification de la pollution par le carbone encourage la réduction de la consommation d'énergie par l'entremise de mesures de conservation et d'efficacité et du passage à des combustibles à faibles émissions et à des technologies moins polluantes. La tarification de la pollution envoie un signal important aux marchés et oriente les choix des consommateurs et les investissements en matière d'infrastructure et d'innovation.

L'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone élargira la portée de l'application de la tarification du carbone, déjà en place dans les quatre provinces les plus importantes du pays, au reste du Canada. Étant donné la situation unique de chaque province et territoire, l'approche pancanadienne permet de choisir entre un système explicite fondé sur les tarifs et un régime de plafonnement et d'échange. Les revenus directement issus de la tarification du carbone demeureront dans chaque province et territoire. Par exemple, ces revenus pourront être utilisés pour réduire le fardeau fiscal ou pour minimiser les répercussions vécues par les groupes vulnérables, les ménages à revenu faible ou moyen et les entreprises à vocation commerciale.

L'incidence de l'approche pancanadienne en matière de tarification de la pollution par le carbone sur les ménages variera selon la province et le territoire. Les répercussions dépendront du niveau de consommation de carburant et d'électricité et des modes de production d'électricité. Les répercussions dépendront aussi de l'approche retenue par chaque province et territoire au chapitre de la tarification, de la manière d'utiliser les revenus provenant de la

tarification du carbone, ainsi que de la mesure dans laquelle les ménages et les entreprises changeront leurs habitudes de consommation face à la tarification de la pollution par le carbone.

Le 9 décembre 2016, les premiers ministres canadiens ont approuvé le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. L'analyse économique du Cadre pancanadien (<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/action-pour-climat/analyse-economique.html>) présente un aperçu des analyses des répercussions du Cadre pancanadien sur l'environnement et l'économie réalisées par le gouvernement fédéral, avec la participation des provinces et des territoires. D'autres analyses sur l'incidence économique de la tarification de la pollution par le carbone seront effectuées, y compris des études visant les ménages, lorsque les provinces et les territoires auront déterminé la forme exacte de leur système de tarification, dont l'utilisation des recettes, et au fur et à mesure qu'ils acquerront de l'expérience.

Depuis qu'il a pris le pouvoir en 2015, le gouvernement a mis en place un plan visant à stimuler l'économie afin qu'elle fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. L'une de nos premières mesures a été de hausser les impôts des Canadiens les plus riches afin de réduire les impôts de la classe moyenne. Près de 9 millions de Canadiens profitent de cette baisse d'impôt pour la classe moyenne qui a fait passer le taux d'imposition fédéral de 22 pour cent à 20,5 pour cent. Les particuliers vivant seuls qui en bénéficient épargnent en moyenne 330 dollars chaque année et les couples qui en bénéficient épargnent en moyenne 540 dollars chaque année. Quand la classe moyenne canadienne a plus d'argent pour épargner, investir et faire croître l'économie, nous en profitons tous.

Un autre élément clé du plan du Gouvernement est l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) qui est en vigueur depuis juillet 2016. Comparativement au système fédéral de prestations pour enfants qu'elle a remplacé, l'ACE est plus simple, entièrement libre d'impôt, beaucoup plus généreuse et elle cible mieux ceux qui en ont le plus besoin. Neuf familles sur dix reçoivent des montants de prestation pour enfants plus élevés que ce qu'elles recevaient en vertu du régime précédent. En moyenne, ces familles reçoivent environ 6800 dollars par année en paiements de l'ACE.

À l'avenir, le gouvernement continuera de prendre des mesures pour appuyer la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.